



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé

et de l'Action sociale

Agence sénégalaise de

Réglementation Pharmaceutique

Le Directeur Général

N° 005820

N° _____ MSAS/ARP/DISV/SERV/SRM ✓

24 JUN 2024

Dakar, le

Objet : rappels de deux (02) lots des produits PALUVA CP ET ARTEGEN INJ

Mesdames, Messieurs

L'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique(ARP) procède au rappel des 2 lots des médicaments suivants :

- PALUVA 40 / 240 mg B/6 cp, n° lot : PLB4005, des laboratoires SUBIRA PHARMACEUTICALS
- ARTEGEN 60 mg inj B/1 flacon en poudre, n° lot : G0622001 des laboratoires GHPL.

Ce retrait fait suite à des non conformités constatées dans le cadre de l'étude de la surveillance post-marketing de la qualité des médicaments antipaludiques utilisés au Sénégal.

Ainsi, il est demandé aux grossistes répartiteurs de procéder au rappel immédiat et à la mise en quarantaine des lots concernés, et de transmettre à l'ARP un rapport circonstancié dans un délai maximum de 07 jours à compter de la signature de cette présente.

Sachant compter sur votre diligence dans l'exécution de cette présente, je vous prie de croire,

Mesdames, Messieurs à l'assurance de ma parfaite collaboration.

Destinataires

- Grossistes répartiteurs privés
- SEN-Pharmacie Nationale d'Approvisionnement
- Laboratoires SUBIRA et GHPL

Ampliations

- MSAS/CAB
- MSAS/DGS



Dr. Oumy Kalsoum
Ndiaye NDAO